



## Bulletin des Adjudications

Publication du Service Fédéral e-Procurement

SPF Stratégie et Appui - Boulevard Simon Bolivar 30, bte 1 B-1000 Bruxelles

+32 27408000

e.proc@publicprocurement.be

www.publicprocurement.be

## Avis de concession

Directive 2014/23/UE

### Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

#### I.1) Nom et adresses

Nom officiel: <b>Commune de Walhain</b>			Numéro national d'identification: <sup>2</sup>
Adresse postale: <b>Place Communale, 1</b>			
Ville: <b>Walhain</b>	Code NUTS: <b>BE310</b>	Code postal: <b>1457</b>	Pays: <b>Belgique</b>
Point(s) de contact: <b>Madame Bijela Matondo</b>			Téléphone: <b>+32 10653213</b>
Courriel: <b>alda.matondo@walhain.be</b>			Fax: <b>+32 10650362</b>
<b>Adresse(s) internet</b>			
Adresse principale: (URL) <b>www.walhain.be</b>			
Adresse du profil d'acheteur: (URL)			

#### I.3) Communication

<input checked="" type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: <sup>15</sup> (URL) <a href="https://cloud.3p.eu/Downloads/1/380/E2/2022">https://cloud.3p.eu/Downloads/1/380/E2/2022</a>
<input type="radio"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: <sup>15</sup> (URL)
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues
<input checked="" type="radio"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s)
<input type="radio"/> autre adresse: (indiquer l'autre adresse)
Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées
<input checked="" type="checkbox"/> par voie électronique via: (URL) <a href="https://eten.publicprocurement.be">https://eten.publicprocurement.be</a>
<input type="checkbox"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s)
<input type="checkbox"/> à l'adresse suivante: (indiquer l'autre adresse)
<input type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (URL)

#### I.4) Type de pouvoir adjudicateur (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input type="radio"/> Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales	<input type="radio"/> Agence/office régional(e) ou local(e)
<input type="radio"/> Agence/office national(e) ou fédéral(e)	<input type="radio"/> Organisme de droit public
<input checked="" type="radio"/> Autorité régionale ou locale	<input type="radio"/> Institution/agence européenne ou organisation internationale
	<input type="radio"/> Autre type:

#### I.5) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par un pouvoir adjudicateur)

<input checked="" type="radio"/> Services généraux des administrations publiques	<input type="radio"/> Logement et équipements collectifs
<input type="radio"/> Défense	<input type="radio"/> Protection sociale
<input type="radio"/> Ordre et sécurité publics	<input type="radio"/> Loisirs, culture et religion
<input type="radio"/> Environnement	<input type="radio"/> Éducation
<input type="radio"/> Affaires économiques et financières	<input type="radio"/> Autre:
<input type="radio"/> Santé	

#### I.6) Activité principale (dans le cas d'un avis publié par une entité adjudicatrice)

<input type="radio"/> Production, transport et distribution de gaz et de chaleur	<input type="radio"/> Services de chemin de fer
<input type="radio"/> Électricité	<input type="radio"/> Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
<input type="radio"/> Extraction de gaz et de pétrole	<input type="radio"/> Activités portuaires
<input type="radio"/> Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides	<input type="radio"/> Activités aéroportuaires
<input type="radio"/> Eau	<input type="radio"/> Autre activité:

**Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de deux terrains de Padel**

---

Services postaux

## Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de deux terrains de Padel

### Section II: Objet

#### II.1) Étendue du marché

II.1.1) Intitulé: <b>Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de deux terrains de Padel</b>	Numéro de référence: <sup>2</sup> <b>2022-025</b>
II.1.2) Code CPV principal: <b>45212221</b> Descripteur supplémentaire: <sup>1,2</sup>	
II.1.3) Type de marché <input checked="" type="radio"/> Travaux <input type="radio"/> Services	
II.1.4) Description succincte: <b>voir II.2.4</b>	
II.1.5) Valeur totale estimée <sup>2</sup> Valeur hors TVA: [ ] Monnaie:	
II.1.6) Information sur les lots Ce marché est divisé en lots <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non Il est possible de soumettre des offres pour <input type="radio"/> tous les lots <input type="radio"/> nombre maximal de lots: <input type="radio"/> un seul lot <input type="checkbox"/> Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: <input type="checkbox"/> Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer des marchés combinant les lots ou groupes de lots suivants:	

#### II.2) Description <sup>1</sup> (1)

II.2.1) Intitulé: <sup>2</sup>	Lot n°: <sup>2</sup>
II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s): <sup>2</sup>	
II.2.3) Lieu d'exécution Code NUTS: <sup>1</sup> [ <b>BE310</b> ] Lieu principal d'exécution: <b>Complexe sportif, rue Chappelle Sainte Anne n°13 à 1457 Walhain</b>	
II.2.4) Description des prestations: <i>(nature et quantité des travaux ou services, ou indication des besoins et exigences)</i> <b>La Commune souhaite développer l'offre sportive sur son territoire. Comme elle ne dispose pas des ressources nécessaires à la création et à l'exploitation de deux terrains de Padel, elle entend confier cette mission à un opérateur économique via le mécanisme de la concession en octroyant un droit d'emphytéose sur un terrain communal sis rue Chapelle-Sainte-Anne 13 à 1457 Walhain.</b> - Le projet vise à concéder la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de deux terrains de Padel. - La gestion concernera le service offert au public comme la mise à disposition des terrains de Padel avec des plages horaires attractives et des tarifs avantageux en faveur, notamment, des habitants de la Commune de Walhain. - L'exploitation visera la mise en valeur des infrastructures et des équipements en vue de leur rayonnement en-dehors des limites communales. - Le concessionnaire devra justifier en tout temps du respect des règles, notamment techniques et sportives, édictées autant par le SPW Infrastructures que par la Fédération Internationale de Padel et l'AFT Padel. - La présente procédure concerne exclusivement le projet tel que décrit dans le présent cahier spécial des charges. - L'accomplissement de la présente procédure de concession n'implique pas l'obligation d'attribuer la concession.	
II.2.5) Critères d'attribution: La concession est attribuée sur la base des <input type="radio"/> des critères énoncés dans les documents du marché <input checked="" type="radio"/> critères décrits ci-dessous <i>(les critères d'attribution devront être donnés par ordre décroissant d'importance)</i> Critères: <sup>1</sup> <b>Projet de conception et de construction</b> Critères: <sup>1</sup> <b>Projet de gestion et d'exploitation</b>	
II.2.6) Valeur estimée Valeur hors TVA: [ ] Monnaie:	
II.2.7) Durée de la concession <sup>8</sup> Durée en mois: ou Durée en jours: ou Début: (jj/mm/aaaa) <b>01/06/2023</b> / Fin: (jj/mm/aaaa)	
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne <input type="radio"/> oui <input checked="" type="radio"/> non Identification du projet:	
II.2.14) Informations complémentaires:	

### **Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique**

**Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de deux terrains de Padel****III.1) Conditions de participation****III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis: \* **Le candidat devra, conformément à l'article 34 de l'AR du 25 juin 2017, joindre à son offre le document de preuve provisoire (DPP), ci-annexé (annexe 6 de l'AR du 25 juin 2017) par lequel il affirme qu'il ne se trouve pas dans l'une des situations qui doivent ou peuvent entraîner son exclusion ou celle d'un de ses opérateurs, fait état le cas échéant des mesures correctrices qu'il a prises et mentionne les éléments qui permettent au pouvoir adjudicateur de vérifier les déclarations.**

Lorsque le candidat est un groupement d'opérateurs économiques, chaque membre de ce groupement remplit et joint à sa demande de participation ou à l'offre, la partie A du DPP.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander au soumissionnaire, si nécessaire, à tout moment de la procédure, de fournir tout ou partie des documents justificatifs, si cela est nécessaire pour assurer le bon déroulement de la procédure.

A l'exception des motifs d'exclusion relatifs aux dettes fiscales et sociales, le soumissionnaire qui se trouve dans l'une des situations d'exclusion obligatoires ou facultatives peut fournir des preuves qu'il a pris des mesures correctrices afin de démontrer sa fiabilité. A cette fin, le soumissionnaire prouve d'initiative qu'il a versé ou entrepris de verser une indemnité en réparation de tout préjudice causé par l'infraction pénale ou la faute, qu'il a clarifié totalement les faits et circonstances en collaborant activement avec les autorités chargées de l'enquête et qu'il a pris des mesures concrètes de nature technique ou organisationnelle et en matière de personnel propres à prévenir une nouvelle infraction pénale ou une nouvelle faute.

**Motifs d'exclusion obligatoires**

- Motifs d'exclusion obligatoires liés à une condamnation pénale (article 50 de la loi du 17 juin 2016 et article 31 de l'AR du 25 juin 2017):

Est exclu de la présente procédure, le candidat ou le soumissionnaire qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par une décision judiciaire ayant force de chose jugée pour l'un des infractions suivantes:

- 1) Participation à une organisation criminelle;
- 2) Corruption;
- 3) Fraude;
- 4) Infractions terroristes, infractions liées aux activités terroristes ou incitation à commettre une telle infraction ou complicité ou tentative d'une telle infraction;
- 5) Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme;
- 6) Travail des enfants et autres formes de traite des être humains;
- 7) Occupation de ressortissants de pays tiers en séjour illégal.

Le pouvoir adjudicateur exclut le candidat ou le soumissionnaire qui a occupé des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, même en l'absence d'une condamnation coulée en force de chose jugée, et ce dès l'instant où cette infraction a été constatée par une décision administrative ou judiciaire, en ce compris par une notification écrite en exécution de l'article 49/2 du Code pénal social.

Les exclusions du 1) au 6) s'appliquent pour une période de 5 ans à compter de la date du jugement. Le critère d'exclusion 7) quant à lui s'applique pour une période de 5 ans à partir de la fin de l'infraction.

Tout candidat ou soumissionnaire qui se trouve dans une des situations reprises ci-dessus peut prouver que les mesures qu'il a prises suffisent à démontrer sa fiabilité malgré l'existence d'un motif d'exclusion pertinent. Si l'adjudicateur estime cette preuve suffisante, le candidat ou le soumissionnaire concerné n'est pas exclu de la procédure de passation (article 53 de la loi du 17 juin 2016).

- Motifs d'exclusion obligatoires liés aux obligations fiscales et de sécurité sociale (article 51 de la loi du 17 juin 2016 et article 32 de l'AR du 25 juin 2017):

Est exclu de la présente procédure, le candidat qui ne satisfait pas à ses obligations relatives au paiement d'impôts et taxes ou de cotisations de sécurité sociale sauf lorsque le montant impayé ne dépasse pas...(voir documents du marché)

**III.1.2) Capacité économique et financière**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: **1. Capacités économiques et financières**

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): <sup>2</sup> **1. Le soumissionnaire, organisé en société, communiquera:**

- Ses statuts

- La composition de son actionariat

- Ses bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices

Le soumissionnaire, personne physique ayant le statut d'indépendant, communiquera:

- Les données reprises à la Banque-Carrefour des entreprises

- Les comptes d'exploitation des trois derniers exercices

- Une situation active et passive du patrimoine affecté à l'activité professionnelle

Le soumissionnaire, personne physique, communiquera:

- Une situation active et passive du patrimoine qu'il compte affecter à l'activité professionnelle

Agréation requise: G (Entreprises de terrassements), Classe 2

G2 (Travaux de drainage), Classe 2

G3 (Plantations), Classe 2

G4 (Revêtements spéciaux pour terrains de sport), Classe 2

**III.1.3) Capacité technique et professionnelle**

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis: **1. Le soumissionnaire joint à son offre la preuve des agrégations d'entrepreneurs avec lesquels il souhaite sous-traiter certaines parts de la concession et à tout le moins pour les catégories suivantes:**

**2. Capacités professionnelles à gérer une infrastructures sportives proposant la pratique du padel**

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): <sup>2</sup> **1. - Voir point agrégation**

Les agréments de classe devront correspondre à la valeur de l'offre du soumissionnaire.

Il joindra la partie A du document de preuve provisoire (DPP) ci-annexé (annexe 6 de l'AR du 25 juin 2017) tant pour lui-même que celles complétées par les tiers identifiés par ses soins.

**Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de deux terrains de Padel**

2. Le soumissionnaire sera évalué sur base de son profil et de sa compétence pour répondre à la présente concession. Le Pouvoir adjudicateur sera attentif à son expérience et professionnalisme dans le secteur sportif. Si des terrains de Padel ont déjà été réalisés précédemment par ses soins et qu'ils sont opérationnels, il veillera à le mentionner via une liste des principales installations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le lieu et la situation. Les installations sont prouvées simplement par une déclaration du prestataire de services avec une possibilité, pour le pouvoir adjudicateur, de s'en rendre compte "de visu" ou via la consultation d'un site internet.

Agréation requise: G (Entreprises de terrassements), Classe 2

G2 (Travaux de drainage), Classe 2

G3 (Plantations), Classe 2

G4 (Revêtements spéciaux pour terrains de sport), Classe 2

**III.1.5) Informations sur les concessions réservées <sup>2</sup>**

- Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées
- Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

**III.2) Conditions liées à la concession <sup>2</sup>****III.2.1) Information relative à la profession** *(seulement pour les concessions de services)*

- La prestation est réservée à une profession déterminée  
Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

**III.2.2) Conditions d'exécution de la concession:****III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession**

- Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

## Section IV: Procédure

### IV.1) Description

**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) <sup>16</sup>**

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics  oui  non

### IV.2) Renseignements d'ordre administratif

**IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres**

Date: (jj/mm/aaaa) 20/01/2023 Heure locale: (hh:mm) 10:00

**IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: <sup>1</sup>**

[FR]

**Concession pour la conception, la construction, la gestion et l'exploitation de deux terrains de Padel****Section VI: Renseignements complémentaires****VI.1) Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable  oui  non  
 Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis: <sup>2</sup>

**VI.2) Informations sur les échanges électroniques**

- La commande en ligne sera utilisée  
 La facturation en ligne sera acceptée  
 Le paiement en ligne sera utilisé

**VI.3) Informations complémentaires <sup>2</sup>**

Etant donné la spécificité de la concession et les délais applicables à celle-ci, la date reprise au point II.2.7 du présent avis de concession est indiqué de manière purement indicative.  
 Le point II.3.2 "Durée de la concession" du cahier spécial des charges 2022-025 reprend les informations relatives à la durée. L'information reprise au point IV.2.3 ne doit pas être prise en compte dans le cadre de la présente procédure.  
 Les candidatures et offres peuvent uniquement être introduites électroniquement sur le site internet de e-Tendering <https://eten.publicprocurement.be/>.

**VI.4) Procédures de recours**

<b>VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours</b>		
Nom officiel: <b>Conseil d'Etat</b>		
Adresse postale: <b>Rue de la Science 33</b>		
Ville: <b>BRUXELLES</b>	Code postal: <b>1040</b>	Pays: <b>Belgique</b>
Courriel:		Téléphone: <b>+32 22349611</b>
Adresse internet: (URL)		Fax:
<b>VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation <sup>2</sup></b>		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
<b>VI.4.3) Introduction de recours</b>		
Précisions concernant les délais d'introduction de recours:		
<b>VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours <sup>2</sup></b>		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:

**VI.5) Date d'envoi du présent avis: (jj/mm/aaaa) 18/10/2022**

*Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.*

<sup>1</sup> répéter autant de fois que nécessaire

<sup>2</sup> le cas échéant

<sup>8</sup> informations facultatives

<sup>15</sup> indiquer ces informations ici ou, le cas échéant, dans l'invitation à présenter une offre

<sup>16</sup> seulement pour les concessions de travaux